L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 11 MAI 1846.

PUBLIE PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE
Journal quotidien, une année d'avance.........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance..........$5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles seront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication, et dans chaque langue.
Nlle Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

A VENDRE—Le steamer PATRICK HENRY, ses apparaux, agrès et meubles, tel qu'il se trouve maintenant sur l'autre bord du fleuve, est offert en vente à bon marché, en s'adressant directement à
JOHN HALL,
Agent des propriétaires.
P. S.—Le P. H. conviendrait à ceux qui ont l'intention de faire un petit steamer, ayant deux bonnes machines à vapeur, trois bouilloires, le tout en bon ordre, ses chaînes, poulies, meubles, &c.

A VENDRE ou à affréter—Le vapeur solide et tirant peu d'eau WAVERLY, sera vendu ou affrété à des termes raisonnables. Pour informations, s'adresser à bord, au bout de la rue St. Louis. 4 mai

POUR LES ATTAKAPAS—Le vapeur WAVERLY, capitaine S. T. Smith, partira pour Saint Martinville, tous les [illegible] à 9 heures A. M., prenant du fret et des passagers pour toutes les [illegible] sur le Teche. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
DARBY & TREMOULET, ou CHARLES DEBLANC.

Le capitaine J. M. SCOTT, ayant acheté le vapeur BELLE CREOLE, [illegible] les [illegible] BAYOU SARA, partant de la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches et Mercredis à 5 h., et de Bayou Sara tous les Lundis et Vendredis à onze heures du matin. [illegible]
LA BELLE CREOLE partira positivement [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible] 9 avril

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ETE.
BATEAU A VAPEUR CLINTON, Capt. Bayan.
Conformément au contrat passé pour cette route, à dater du 1er mars, le bateau à vapeur CLINTON, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis, à 10 heures A. M. en place du Brilliant; et opèrera son retour de Bayou Sara tous les lundis et vendredis à 10 heures A. M. [illegible] W. H. AVERY.
N. B.—Le mercredi, le Clinton ira jusqu'au Fort Adams, et retournera de ce dernier port, tous les jeudis après-midi. 21 fév

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE. No. 62, Vieille Levée, près l'encoignure St. Louis.
On se charge à ce bureau de faire remorquer des bâtimens allant prendre ou décharger leur chargement soit au haut ou au bas de la côte, et ce avec la plus grande promptitude et aux prix les plus modérés. Les armateurs et autres qui ont besoin [illegible] ROBERT MURPHY, No. 62, Vieille Levée.

POUR LA BALIZE et les points intermédiaires—Le steamer MUSIC, capitaine J. Martin. Ce beau steamer [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à
JAMES LAROSE, 71 Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.
Le steamer FAME, capitaine A. Hegan, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à
BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot de la ligne l'Union FLORENCE, capitaine [illegible] S'adresser à J. W. STANTON & Co. Encoig. Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK—La barque GENESEE, capitaine Minott, est actuellement en chargement [illegible] J. L. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK—Chargement en [illegible] Le navire MERCHANT, [illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR NEW-YORK—Le paquebot INDIANA, capt. James S. Bennett, est maintenant en chargement, partira sous peu, pour le port et destination. Pour balance de fret ou pour passage, s'adresser à bord ou à
J. W. STANTON & Co. Enc. Magasins et Lafayette.

POUR BOSTON.—Le navire paquebot MATTAKEESET, capitaine Wadsworth, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON—La barque JUNO, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 21 avril

POUR BORDEAUX—Le navire français EDOUARD fin voilier et classé A. No. 1, partira [illegible] 10 de mai. Pour fret de quelques centaines de balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine No. 162, à bord, ou à
CHARLES KOCK, No. 22, Bank Place. 20 av—24

POUR LE HAVRE—Le navire EUROPE, capitaine Barker, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, ou passage, s'adresser à L. H GALE, 93, Commune. 9 mai

POUR LE HAVRE—Le navire ALESTO, capitaine Cook, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, ou passage, s'adresser à L. H GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Fera voile le 18 de ce mois, le splendide navire MEMPHIS, (paquebot régulier) capitaine Banker. Ce navire est maintenant en charge. Pour fret ou passage, la distribution et l'ameublement [illegible] s'adresser au capitaine Banker à bord du navire, qui est au quai en face le marché aux légumes, ou à AARON COHEN, 90 rue de la Commune. 7 mai

POUR LE HAVRE—Le navire LEODES, capitaine Robbins, partira sous peu. Pour fret de 250 balles coton, ou pour passage, s'adresser à L. H GALE, 93 Commune. 9 mai

POUR CADIX—Le navire JAS. H. SHEPHERD, capitaine Redman, partira sous peu—Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H GALE, 93 Commune.

POUR VENISE—Le navire PERSIAN, capitaine Robbins, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, 3me municipalité ou à L. H GALE, 93, Commune.

PASSAGE POUR LE HAVRE—Le navire paquebot, fin marcheur, SHAKESPEARE capitaine Rose, partira vers le 15 courant. Ce navire a des aménagemens qui ne le cèdent à aucun autre, tant à la chambre qu'à l'entrepont. S'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux légumes de la 1re municipalité, ou à L. H GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier HANOVER, capitaine Drummond, partira sous peu de jours. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune. 21 av

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier NESTOR, capitaine Moses, partira très incessamment. Pour fret de 200 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à L. H GALE, 93 rue de la Commune. 20 av

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot TAGLIONI, capt Geo. L. Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capt à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 7, Royale. 24 av

POUR LONDRES—Le navire EMMA WATTS, capt Snow, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L. H GALE, 93 Commune. 21 av

POUR LIVERPOOL.—Le 20 courant—Le beau navire HARVARD, capitaine John F. Cornils, partira comme ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, au bas de la rue de l'Hôpital, ou à L. H. GALE, 93, rue de la Commune. 9 mai

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—La barque TALISMAN, capitaine James, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 9 mai

POUR LIVERPOOL—Le navire OHIO capitaine Bird, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, ou pour du fret lourd, s'adresser à L. H GALE, 93 Commune. 9 mai

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier VIOLA, capitaine Jameson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H GALE, 93 Commune. 6 mai

POUR LIVERPOOL—Le navire PACIFIC, capitaine Ludlow, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à L. H GALE, 93 Commune. 7 mai

POUR LIVERPOOL—Le navire SUNBEAM, capitaine Wilson, a la plus grande partie de son chargement engagé et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H GALE, 93 Commune. 7 mai

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier JUDAH TOURO, capitaine Nickerson, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, ou passage, s'adresser à L H GALE. 17 av

POUR LA HAVANE—Le brick T. STREET, capt J. B. McConnell, ayant tout chargement engagé, et étant à bord, partira positivement mardi soir. Les passagers sont priés de se trouver à bord, ce jour là, à 5 heures P. M.
REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas. 9 mai

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. [illegible], Nlle. Orléans.
L. A. GUILLEMAIN, Agent. 21fév—1an

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 11 MAI 1846.

D'après les calculs les plus modérés, il a été expédié samedi et hier, plus de MILLE HOMMES bien équipés et bien armés. Sous peu d'heures, ils seront rendus à l'embouchure du Rio Grande ; ils y seront rejoints par les volontaires de l'Alabama, du Mississipi, du Texas lui-même ; et le major Monroe, brave officier qui commande à la Pointe-Isabelle, se trouvera alors à la tête d'une brave petite armée, assez forte pour qu'il puisse rétablir ses communications avec le général TAYLOR. Espérons donc que la Pointe-Isabelle, que l'on dit fortement défendue, sera maintenue contre toutes les attaques auxquelles elle aura pu être en butte. S'il en est ainsi, on pourra regarder comme sauvée, une position qui est en ce moment fort sérieusement compromise.

SALUT.—A la réception de l'agréable nouvelle du résultat de la canonnade du général Taylor sur Matamoros, plusieurs salves d'artillerie ont été tirées en ville.

NOUVELLES DE L'ARMEE.

Par la goëlette Mary-Clare, arrivée samedi, de Brasos de St Yago, d'où elle est partie le 29 du mois dernier, nous apprenons que le capitaine Walker et 75 hommes des TEXIEN RANGERS, ont été tués ou faits prisonniers, le 28, à environ 20 milles au-dessus de la Pointe-Isabelle, par une force supérieure de 1500 Mexicains. Le capitaine Walker a réussi à s'échapper avec trois hommes, et est revenu à la Pointe-Isabelle, à 4 heures de l'après-midi. Il a demandé de suite quatre hommes au major Thomas, déterminé à parvenir jusqu'au camp du général Taylor, ou de mourir dans la tentative.

Nouvelles plus récentes d'un jour.

La goëlette *Elvira* est arrivé hier de Galveston, d'où elle était partie le 5. Nous apprenons par cette voie que le sloop *Olive-Branch* était arrivé la veille de Brasos Santiago et qu'il avait porté la nouvelle d'un engagement qui s'est peu à peu transformé en bataille rangée, entre le général Taylor et les mexicains. On pense que les mexicains ont laissé le général Taylor maître du champ de bataille.

D'après les bruits qui circulent, 7 à 8 mille mexicains auraient traversé le Rio-Grande. Le steamer New-York était parti de Galveston le 5, allant à St Joseph, avec des troupes.

Nouvelles importantes de l'Armée.

LES MEXICAINS REPOUSSES—MATAMOROS REDUITE EN CENDRES.

Le steamer *New York*, arrivé hier soir, nous apporte des nouvelles importantes que nous empruntons à un supplément du *Galveston News* du 9.

Le général Taylor avait, dans la soirée du 3, quitté son retranchement, avec un détachement, pour rétablir ses communications avec la Pointe-Isabelle. Dans la matinée du 4, prenant avantage de son absence, les Mexicains commencèrent, dès le point du jour, à canonner les retranchemens. Mais l'armée américaine répondit si vigoureusement à cette attaque inattendue, qu'en trente minutes le feu de l'ennemi avait cessé et que la ville de Matamoros était réduite en cendres.

"Le 6 au matin—une personne qui vient du champ de bataille, nous apprend que la perte des Mexicains est énorme ; que plus de 700 hommes étaient demeurés sur la place, et qu'il ne restait pas debout à Matamoros, assez de maisons pour loger les blessés.

Il paraît qu'il y a aux environs de Matamoros 10,000 Mexicains, qui attendent, en outre, journellement des renforts.

Le général Taylor devait quitter la Pointe-Isabelle le 6, afin de rétablir entre ce point et son camp, devant Matamoros, les communications qui étaient coupées depuis quelques jours.

"Santiago et Pointe-Isabelle sont en état de siège.

"Dans la matinée du 6, au moment du départ du New-York, on entendait une vive canonade, et l'on supposait que c'était un nouvel engagement entre les Mexicains et les Américains devant Matamoros.

"Il régnait une grande agitation à la Pointe-Isabelle et Santiago lors du départ du *New-York*.

"La goëlette des E.-Unis *Flirt*, partira sous un ou deux jours pour la Nouvelle-Orléans. Le steamer *Monmouth* est parti le 5 pour Aransas afin de transporter à Santiago tous les hommes capables de porter les armes.

"Le capitaine Walker a eu un cheval tué sous lui en passant de la Pointe-Isabelle au camp, et il a perdu six hommes.

Le Galveston *News* donne en outre les nouvelles suivantes, d'après le dire du capitaine Phillips du *New-York*.

"On ne doutait point le 6 que le général Taylor ne fut obligé, pour retourner à son camp, de passer sur le corps d'un nombre supérieur de Mexicains qui l'on avait postés sur les points les plus avantageux de la route, bien décidés à couper ses communications avec le point le plus favorable par où il peut recevoir des secours.

"Tout le monde s'accorde à dire aussi que les troupes mexicaines se concentrent rapidement et qu'on les estime de 10 à 15,000, et même 20,000 hommes.

"On s'attendait à voir les Mexicains faire un suprême effort pour couper le général Taylor. Celui-ci ne l'ignore pas, mais il est bien décidé à passer à tout prix.

"Tout porte donc à croire qu'il a dû y avoir le 6 une sanglante bataille qui peut être décisive, et l'on en attend des nouvelles avec la plus grande anxiété. Cependant nous nous attendons à une victoire, car le brave général Taylor n'est pas homme à se rendre."

On lit dans le Civilian et Gazette de Galveston du 9 : Le New York nous a apporté des nouvelles de l'armée. Le général Taylor étant allé avec la plus grande partie de son armée vers la Pointe Isabelle pour rétablir ses communications, ne laissant qu'environ 700 à 800 hommes dans son camp, les Mexicains ne firent aucun mouvement pour entraver la marche du général Taylor ; mais ils profitèrent de son absence pour attaquer son camp. Ils furent repoussés avec grande perte, et la ville de Matamoros se trouve à peu près détruite.

"La majorité des troupes Mexicaines sont de ce côté de la rivière.

"La goëlette texienne Santa Anna, avait été expédiée de Santiago pour porter des dépêches du général Taylor au commandant de l'escadre de Vera-Cruz.

—Les cent-quatre-vingt-deux hommes pris aux Casernes de la Nlle.-Orléans, par le navire à vapeur Alabama, ont été débarqués à temps pour partir avec le général Taylor.

LA LEGION.

Ce corps dont notre ville a le droit d'être fier, n'a pas voulu rester en arrière sous le rapport du dévouement. Comme on le verra par les résolutions suivantes, elle a offert en masse ses services au Gouverneur pour marcher au secours du général Taylor. On ne pouvait pas attendre moins de ces belles compagnies qui comptent dans leur sein des patriotes pleins de courage et d'enthousiasme.

QUARTIER GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 10 mai 1846.

Nous, soussignés, officiers de la Légion, offrons respectueusement nos services et ceux des corps que nous commandons, au Gouverneur et commandant en chef, pour marcher immédiatement au secours du général Taylor sur la frontière du Texas, sous les ordres de notre général Donatien Augustin, qui en cette occasion s'engage à agir sous les ordres du brigadier général P. F. Smith commandant l'expédition.

D. AUGUSTIN,
Brigadier général commandant la Légion.
PAUL DORFEUILLE, aide de camp.
ARMAND GUYOL, quartier [illegible]
THEODORE LIVAUDAIS, porte-drapeau de la Légion.
PAUL PECQUET, Payeur.
ED. MARTIN, Chirurgien.
J. DUFOUR, colonel commandant l'infanterie.
L. GALLY, major commandant d'Artillerie, pour lui et ses officiers.
CH. MARIEU, lieutenant-colonel.
CH. MORIN, major.
G. A. MONTMAIN, quartier maître,
A. CHIAPELLA, adjudant.
A. CAPDEVIELLE, capitaine des Chasseurs 1814—15
P. [illegible], 2d. lieutenant.
J. TRIGO, capitaine des Cazadores d'Orléans.
A. GONZALES, 1er lieutenant, do
L. QUEYROUZE, 1er. lieut. do
FREDERICK [illegible], 2d lieut. do
NUNES, 3d lieut. do
MANUEL [illegible], capitaine des Cazadores V[illegible]
J. M. [illegible], 1er lieut. do
FRANCISCO [illegible], 2nd. lieut. do
A. [illegible], capitaine Mousquetaires de Monte Vernon.
A. MARMES, 1er. lieut. do
A. FERRAND, 2nd. lieut. do
M. [illegible], Commandant des Voltigeurs
J. D. [illegible], capitaine [illegible] d'Orléans.
MICHEL [illegible], 1er lieut.
ANT. DU[illegible], 1er. lieut. Gardes d'Orléans.
H. [illegible]
JOHN [illegible]
D. GUINAULT, [illegible]
G. DEPEACHE, [illegible]
CHARLES L. [illegible]
[illegible]
J. PITARD, [illegible]

[illegible]

↩ Le navire à vapeur *Alabama* est arrivé ce matin, à deux heures un quart, de Galveston—Il était parti dix-huit heures après le *New York*; mais il n'apporte pas de nouvelles plus récentes de la Pointe-Isabelle.

MOUVEMENTS MILITAIRES.—Depuis samedi matin beaucoup de volontaires sont partis pour le Texas. Le bateau à vapeur *Galveston* est parti samedi soir entre huit et neuf heures, emportant les troupes des Etats-Unis arrivées des casernes de Jefferson, et les deux compagnies du capitaine Stockton et du capitaine Tobin, faisant ensemble cent cinquante-trois volontaires.

A minuit le bateau à vapeur *Télégraph* partit aussi emportant cinq autres compagnies, savoir : Les "Cadets d'Orléans," capitaine Glenn, de soixante-huit hommes ; les *Old Hickory Riflemen*, capitaine Bryce, de soixante-huit hommes ; les volontaires Kentuckiens, capitaine R. C. Stockton, au complet ; les *Louisiana Greys*, capitaine Breedlove, de soixante-dix hommes et les "Gardes d'Orléans," capitaine Soniat, au complet.

Le *Galveston* arrivera à la Pointe-Isabelle mercredi prochain au matin et le *Telegraph* jeudi matin de très bonne heure. Ces deux envois augmenteront les forces du général Taylor d'environ mille hommes.

LES VOLONTAIRES.—Une belle Compagnie de 93 hommes est arrivée samedi, aux ordres du capitaine Comstock, et venant d'Est-Féliciana. C'est la seconde compagnie qui s'est formée dans cette paroisse.

Une belle Compagnie est aussi arrivée samedi de Bâton-Rouge, à bord de la *Belle Creole*. Cette compagnie est commandée par le capitaine Fowler, autrefois de l'armée des Etats-Unis.

Le capitaine Burt, officier expérimenté, qui a fait avec honneur la guerre dans les Florides, s'occupe en ce moment à monter une compagnie qu'il se propose d'appeler les *Orleans Volunteers Greys*.

Le capitaine Ricardo, organise aussi une Compagnie qui s'appellera les *Ricardo Rangers*.

On va aussi organiser une Compagnie d'Irlandais qui s'appellera les *Montgomery Guards*, sous l'inspection du capitaine Geo. W. White.

Enfin, le capitaine Willard organise un autre corps, sous le nom d'*Orleans Tigers*.

Le Régiment de Washington est maintenant au complet. Il se compose de dix Compagnies commandées par les capitaines Breedlove, Isaac F. Stockton, Tobin, Glenn, Bryce, R. C. Stockton, Soniat, Chese, Vandergriff et White.

Voici les noms des officiers élus par le Régiment : John B. Walton, colonel ; Henry Forno, lieutenant-colonel. (Le major n'a pas été élu, mais le capitaine Glenn en remplira les fonctions); Adde, adjudant ; Chs. Deane, quartier-maître ; Dr. Wilson, chirurgien ; Drs. Gibson et Clements, chirurgiens en second &c.

—On annonce encore comme étant en cours d'organisation, les compagnies suivantes : *The Eagle Guards, The Orleans Blues, The Crescent City, Riflemen et The Could-Souse Company.*

—La Compagnie du capitaine Willard, *The Tigers*, forte de 120 hommes, et la Compagnie du capitaine Giraulls, *The Orleans Boys No. 2*, ont complété hier leur organisation et sont partis pour les Casernes.

—On parle aussi d'une autre Compagnie en voie d'organisation dans la première Municipalité, *The Jackson Guards.*

CAVALERIE LEGERE.—Nous apprenons que le général Lafayette Saunders a sollicité et obtenu du général Gaines la permission de lever un régiment de cavalerie. Clinton a déjà fourni 200 hommes et on pense que le brave général Saunders pourra en très peu de temps mettre son régiment au complet. Le rendez-vous général est à Alexandria. De là ils se rendront par terre à Corpus Christi pour se mettre aux ordres du général Taylor. L'arsenal de Baton Rouge a reçu l'ordre de fournir tout ce qui sera nécessaire en munitions.

Crescent Hussars.—A une assemblée des membres de cette compagnie tenue hier, il a été unanimement résolu que ce corps offre ses services à Son Excellence le Gouverneur de l'Etat, comme volontaires dans la campagne du Texas, étant tous pourvus de chevaux.
Résolu, que chaque membre s'engage envers la compagnie et l'Etat, à se rendre immédiatement avec les troupes, au Rio-Grande, ou de se faire remplacer par une personne acceptable.
Nlle Orléans, 10 mai 1846.
J. S. THACKER, Chairman.
J. P. FLOWER, Secrétaire.

Nous avons reçu une note annonçant la formation d'une compagnie *franco-créole*, dont la liste d'enrôlement est ouverte au No. 100 rue Royale, chez M. J. Henry. Si nous ne publions pas cette note c'est qu'elle ne porte aucune signature et qu'on n'a pas pris la peine de s'adresser aux éditeurs.

Nous doutons maintenant qu'il soit nécessaire d'avoir recours à un tirage. Les compagnies déjà parties et celles organisées ou en voie d'organisation montent déjà à environ 2,000 hommes, et, avec les volontaires qui arrivent à chaque instant de l'intérieur, ce nombre sera probablement porté à 2,500.

La nouvelle des hostilités engagées nos troupes et les Mexicains, a produit dans toutes les villes de l'Ouest une vive excitation. Partout on a manifesté le désir de partir pour le Texas, pour aller secourir le général Taylor. Quelques jours encore, et nous verrons arriver de tous les points de braves défenseurs.

On nous assure que les employés de la Seconde Municipalité, élus à la séance de mardi, ont été assermentés, samedi, par le Maire, M. Montégut.

Le nouveau Maire, M. CROSSMAN, sera assermenté aujourd'hui, pour entrer de suite dans l'exercice de ses fonctions. Nous saisissons cette occasion pour répéter ce que nous avons dit déjà, que l'ancien maire, M. Montégut, a rempli ses devoirs de manière à se concilier l'estime et l'approbation du public.

Quelque dégoût que doive nous inspirer la polémique vulgaire et inintelligente du *Courrier*, nous sommes obligé d'en signaler les écarts pour ne pas dire la mauvaise foi. C'est une des nombreuses croix du métier.

"....Mardi, dit-il, elle (l'*Abeille*) nous accusait d'avoir approuvé sans réserve, LES DESTITUTIONS faites par le Conseil général...."

En premier lieu, ces mots qu'il met en capitales : LES DESTITUTIONS ne se trouvent point dans notre article ; en second lieu, qu'il y ait eu plusieurs destitutions ou une seule, le nombre ne fait rien à l'affaire : car le principe dont le *Courrier* s'était fait le champion, ne s'en trouve pas moins violé. Or, pourrait-il nous dire quand il a protesté contre cette violation ? On a beau divaguer, toute la question est là. Vous avez établi un principe qu'on ne devait pas destituer pour cause d'opinion politique, et lorsque, peu de jours après, vos amis ont destitué pour cause d'opinion politique, un fonctionnaire *en attendant mieux*, vous avez gardé un silence approbateur. Donc vous êtes atteint et convaincu du crime de contradiction. Tout cela est si simple et si clair, qu'il faut être descendu de Chicaneau en ligne directe, pour y trouver matière à discussion.

"Mais, nous dit-on, le whig destitué occupait trois emplois." Ce fait, en le supposant vrai, n'a rien à faire dans la discussion qui nous occupe en ce moment. Il ne s'agit point, quant à présent, de la question du Conseil.

"Mais, dit-on encore, et l'acte inique de la minorité du Conseil de la Seconde Municipalité ! "Cette observation prouve surabondamment ce que nous savions déjà, à savoir : que le *Courrier* ne connait même pas la portée des termes qu'il emploie. En effet, la minorité ne peut faire ni un acte inique, ni un acte louable, par la très simple raison qu'*elle ne peut rien faire*. Qui dit minorité, dit impuissance.

De deux choses l'une, partant : ou c'est la minorité du Conseil de la Seconde Municipalité qui a [illegible] tous les anciens [illegible], et alors elle n'a fait [illegible] à la lettre, les conseils de tolérance [illegible] avec tant d'abnégation par le *Courrier* ; ou c'est la minorité, comme il le dit, et alors il n'y a pas d'élection.

Dans tous les cas, cette épithète d'*inique*, appliquée à la réélection des anciens employés sans distinction de parti, est clairement une nouvelle inconséquence de la part du Journal du soir. En effet, après avoir conseillé la tolérance, il qualifie d'*inique* un acte de tolérance !

En suivant rigoureusement ses conseils, on commet un acte inique ! et c'est lui qui le dit ! Est-on jamais l'idée d'un pareil radotage ?

Chronique Locale.

Théâtre d'Orléans.

Quelle jolie fête que celle de samedi soir ! fleurs aux galeries, fleurs dans les loges, fleurs partout. La salle d'Orléans se trouvait transformée en une éclatante corbeille : à diverses reprises, dans le courant de la soirée, toutes ces fleurs descendaient sur la scène, au-devant d'une autre fleur pâle par l'émotion et rendue tremblante par la joie, fleur qui chanta longtems au souffle harmonieux de l'orchestre, qui longtemps brilla au soleil du théâtre, et qui aujourd'hui demande un peu d'ombre, un peu de silence et de repos. Aussi une teinte assombrie, comme le regret, voilait de moment en moment l'éclat de la soirée, et les bravos semblaient par fois prendre le son plaintif d'un adieu.

C'est qu'en effet, si les bruits qui circulent sont fondés, Mlle Calvé est entièrement décidée à quitter notre scène ; ses nombreux admirateurs qui chaque soir applaudissent à ces accens si mélodieux et si sûrs, ne soupçonnent pas tout le dévouement, tout le courage qui trompe la fatigue, et qui soutient comme en se jouant un double répertoire capable d'employer les forces, comme de faire la gloire, de deux cantatrices à la fois. Ce sont là de ces secrets qu'un véritable artiste dérobe tant qu'il peut à un public dont il est l'idole ; mais [illegible] pour comprendre l'opportunité du repos ; laissons-le marquer lui-même, trop tôt peut-être, le moment d'une retraite que le public serait pourtant forcé [illegible] l'avoir indéfiniment ajourné par une aveugle faveur. Il y fournit à ce sujet force citations à faire en vers et en prose, en français comme en latin. Notre charmante bénéficiaire nous les épargne, et sans doute aujourd'hui elle s'applaudira de sa résolution en comptant, si toutefois c'est possible, les couronnes et bouquets de la veille et les souvenirs brillants qui scintillent sur son passé à la Nouvelle-Orléans.

Digne élève protégée de la fée du chant, de Mme Damoreau, comme elle, Mlle Calvé a fait ses adieux dans *Rosine*, sa malice espiègle, son chant léger et moqueur semblaient vouloir montrer qu'elle peut toujours séduire et faire damner le débonnaire docteur que Beaumarchais appelle Bartholo, pour ne pas l'appeler le *Public*. Du reste, il fallait bien tout l'intérêt de la circonstance, pour déranger de leurs habitudes MM. Arnaud et Garry. Comment ne pas leur savoir gré de ce dernier acte de complaisance pour une artiste comme notre prima donna. Elle-même, d'ailleurs, a paru vouloir sortir aussi de ses usages, comme si elle eût eu besoin d'être nouvelle à tout prix. Dans ce sens même, elle aurait manqué son but, car ce n'était pas se montrer nouvelle, que d'être fine, gracieuse, un peu taquine, un peu rebelle, et surtout agréable, comme elle l'a été dans le rôle du *Petit Matelot*. Toutefois cette excursion rétrospective dans le répertoire de Pigault-Lebrun et de Gavaux a eu besoin, ce nous semble, pour être du goût du public, de la présence de Mlle Calvé et aussi de celle de Mlle Douvry qu'on est bien un peu disposé à gâter par trop d'applaudissemens. En reprenant quelques bons vieux opéras, tels que *Richard Cœur-de-Lion* ou *Zémir et Azor*, les gens de goût n'ont pas prétendu, comme les gourmets le font pour le vin, que la musique gagnât en vieillissant ; et en donnant à la gracieuse fille et élève de notre excellente basse-taille de justes encouragemens, il ne faut pas non plus, selon nous, lui faire croire que parcequ'elle est jeune, elle a un grand talent ; les véritables amis des arts doivent au contraire espérer d'après ses débuts, que sa jeunesse et sa beauté seront bientôt ses moindres mérites—qu'on nous passe cette boutade de barbon, en faveur du motif.

Nous aurions bien à vous parler d'un spirituel vaudeville, de Charles de Bernard, qui fait de si aimables romans-nouvelles. Une *Position Délicate* a donné l'occasion à Mmes Maria et Richer de prêter leur concours à la reine du chant : M. Montassier les a secondées avec son entrain accoutumé ; mais, vrai, nous n'avons pas le cœur de vous entretenir d'autre chose que de la retraite de Mlle Calvé.

Ce soir un autre bénéfice : ne cherchez pas le bénéficiaire sur la scène, il habite en deçà de la rampe, tous ceux qui connaissent la complaisance, l'affabilité de M. Colin, avoueront qu'il est de toute justice de penser à lui. Nous espérons que sa représentation, dont le programme est fait avec un goût exquis et une connaissance délicate du cœur et des oreilles des habitués, pour être venue la dernière, n'en sera pas moins brillante. Nous croyons même que la direction d'accord avec la modestie de cet aimable administrateur, a bien fait de le mettre à la fin de la saison : le public de ce soir prouvera qu'il l'a gardé pour la bonne bouche.

La *Revue Louisianaise*, nous aimons à le constater, devient de plus en plus intéressante. Elle a commencé, dans son dernier numéro, la publication d'une charmante nouvelle de M. Jules Sandeau, MLLE DE LA SEIGLIERE, qui ne contribuera pas peu à lui donner de la vogue.

LEGISLATURE D'ETAT
SAMEDI, 9 mai

Le Sénat n'a pas siégé.
CHAMBRE DES REPRESENTANS—M. Farrar demande l'ajournement jusqu'à lundi. Des nouvelles défavorables ayant été reçues dans la matinée, il serait impossible d'obtenir un *quorum* pour s'occuper sérieusement d'affaires—Rejete.
On passe quelques bills de localité.
M. Pilie demande un congé pour M. Ogden des Rapides qui vient de s'engager comme volontaire pour le Texas. Il aurait donné sa démission si la session était moins avancée ; mais son successeur, à présent, ne pourrait jamais arriver à temps—Accordé par acclamation.
Pareil congé est accordé à un autre membre, le docteur Regan, qui s'engage aussi comme volontaire pour aller joindre l'armée.
Sur motion de M. Welham, pareil avantage est accordé d'avance à tout membre qui voudrait s'engager.
Après l'adoption de quelques bills d'intérêt privé la Chambre s'ajourne.

ERRATUM.—Samedi, dans le compte rendu de l'élection d'un Sénateur aux Opélousas, on a mis que M. Coox (whig) avait été élu à une majorité de 7 voix—c'est QUATRE-VINGT-DIX-SEPT qu'il faut lire. Il paraît que le compositeur avait sauté le 9 de 97.

Ajournement du Congrès.—On assure, s'il faut en croire les bruits recueillis par le National Intelligencer, que le Congrès s'ajournera prochainement, laissant indécise jusqu'à la prochaine session la question de la modification du tarif.

A la Mobile le plus grand enthousiasme règne, et les volontaires accourent pour prendre du service.

NOUVEL OUVRAGE SUR LE MEXIQUE.—Le général Waddy Thompson va publier, dit-on, un livre sur la situation sociale et politique du Mexique.

Le New-York *Herald* fait remarquer une circonstance assez singulière, c'est que pas un journal démocrate influent, hors du district de Columbia, ne soutient chaleureusement M. Polk.

TRAIT D'AUDACE.—Nous voyons par la *Gazette* de Baton Rouge, qu'un nègre marron ayant été saisi par un autre nègre appartenant à MM. Monget et Lango, se débattit vigoureusement, blessa et renversa son adversaire et se serait sans aucun doute évadé de nouveau, lorsqu'un enfant de douze ans, fils de M. Thomas Pino, passant par là descendit rapidement de cheval, attacha un bout de la corde au corps du nègre et l'autre bout à la selle et partit, entraînant après lui le nègre marron. Malheureusement la sangle étant lâche la selle tourna, mais du secours étant survenu, le nègre a été arrêté et mis en prison.

Il y a, aux dernières dates, à Washington un violent coup de vent accompagné de pluie. On n'a heureusement à déplorer aucun malheur, ni aucun dommage sérieux.

HAVANE.

Par le brick Titi, capt Brown, nous avons reçu nos liasses de journaux de la Havane jusqu'au 2 de ce mois.

Parmi les passagers du Titi on remarque la senora Cuero, née Cerrutti [illegible] du théâtre Italien de la Havane, signor [illegible] et sa femme la signora [illegible], signor Perrozi, &c., toute la compagnie italienne, en un mot. On peut s'attendre à quelques représentations.

MEXIQUE.—Les nouvelles reçues par cette voie sont moins fraîches que celles venues par voie directe ; cependant nous voyons par le *[illegible]* que la marine Mexicaine doit être réduite aux bâtimens suivans : Pour Vera-Cruz les bricks V[illegible] Libre et Mexicano, et une chaloupe [illegible], avec 60 hommes pour chaque brick. [illegible] la goëlette la Aguila de 53 hommes et [illegible] de 50. Pour Tampico, les [illegible] Queretana, Poblana et Victoria, [illegible] Pour Matamoros, les [illegible] Guerrero et Union, de 30 hommes [illegible]

FEUILLETON

LA CONTESSE DE [illegible]
(*Voir l'Abeille du 6 ...*)
XXVI.
UNE VIEILLE HISTOIRE.

Thomas avait écouté avec une attention [illegible] ... [illegible]

... président de cette commission nommée pour purger Van Marken de ses trésors, s'ingénia si bien, qu'il trouva des contrats de mariage inconnus, des apports imaginaires venant de l'épouse décédée de Van Marken, et constituant à la fille une fortune [illegible] indépendante des richesses volées par monsieur son père, de façon que le fournisseur, dépouillé [illegible], disparut dans un terrier des prisons de [illegible], tandis que la belle Arthémise demeurait à la surface du sol toute rayonnante de ses millions volés et restitués à la fois. L'empereur eut bien quelque [illegible] de cette transaction, mais M. le marquis de Rudesgens épousait, il reconnaissait l'empire, il prêtait serment à la majesté illégitime. On persuada à l'empereur que cet Annibal valait cela : l'aigle abaissa ses [illegible] sur la foudre de son regard, et ce fut une affaire conclue. Saviez-vous tout cela colonel ?

—Ce n'est pas cela qui m'intéresse dans cette affaire, vous devez le penser. L'origine de la fortune de M. de Rudesgens importe peu à ce qui me concerne.

—Erreur énorme, colonel, erreur que vous reconnaîtrez tout à l'heure, et qui vous pourrait à faire fausse route, si je ne vous éclairais sur les détails très compliqués de cette très-simple histoire.

—Je vous écoute, reprit le colonel.

—Remarquez bien, dit Montéclain en [illegible] bout des lèvres une [illegible] de thé, que je [illegible] en ce moment l'extérieur des choses, je vous [illegible] façade du monument, nous y pénétrerons plus tard. Or, pendant que l'honorable M. de Montaleu acc[illegible] un si riche mariage à son ami Rudesgens, il cultivait, pour son propre compte, une passion amoureuse de premier ordre. Il avait rencontré, de l'autre côté du Rhin, une jeune belle fille, fort enthousiaste, [illegible]

—Prenez garde, dit Thomas d'un ton ferme et grave, prenez garde, vous parlez de ma mère !

—J'attendais cette observation, dit Montéclain avec un sourire ironique, et je l'accepte ; seulement, colonel, ne l'oubliez pas, à la fin de notre conversation. Dans toute explication, j'accepte les limites qu'on me propose, comme dans tout duel des armes qu'il plaît à mon adversaire de choisir. En m'avertissant d'être circonspect envers vous, vous vous obligez à l'être envers moi. Ne l'oubliez pas....

—A quoi tend cette recommandation ?

—Vous le verrez, dit Montéclain, je vous l'ai dit, vous ne pourrez sortir de chez moi que comme un frère ou un ennemi.

Thomas parut surpris et répéta encore une fois :

—Je vous écoute.

—M. de Montaleu rencontra donc Mlle Sophie Muler, belle, pauvre, et assez peu protégée par un père plongé dans la plus honteuse débauche. M. de Montaleu séduisit Mlle Sophie Muller, et....

—En lui promettant de l'épouser, dit le colonel d'une voix tremblante de colère, car sans cette parole à laquelle il a manqué, l'infâme, jamais ma mère, ma pauvre et noble mère n'eût cédé à ce misérable ! Mais continuez, monsieur, continuez !

—Non, dit Montéclain, achevez l'histoire, vous la savez d'une autre façon que moi...., c'est à vous à m'éclairer.

—Oseriez-vous nier que M. de Montaleu n'eut promis à ma mère de l'épouser ?

—Je ne dis pas cela.... vous le savez. Je ne conteste rien....

—Mais enfin pourquoi ce silence maintenant ?

—Parce que vous n'êtes pas calme, colonel, parce que si nous discutons encore cinq minutes sur ce ton, il faudra nous couper la gorge dans quelques heures.. Parce que je ne veux pas livrer, moi, ajouta-t-il en accentuant ses paroles, ce qui peut me compromettre dans ce secret à un homme que je ne vois pas disposé à faire une légitime compensation de tous les torts de chacun.

—Vous faites-vous le défenseur de M. de Montaleu ?

—Dieu m'en garde ; mais qui sait si tout à l'heure je n'aurai pas à vous parler de quelqu'un qui peut-être aussi a eu des torts graves dans cette affaire et à qui je ne permettrai pas qu'on applique les épithètes d'infâme et de misérable.

—Parlez donc, Monsieur, dit le colonel, je serai calme.

—Il est probable, comme vous le dites, que M. de Montaleu employa dans la séduction cette banale promesse de mariage que celles qui l'écoutent acceptent trop souvent comme une excuse à leur propre faiblesse, plutôt que comme une espérance sérieuse. Ne trompons pas d'impatience, colonel ; il faut, pour que justice soit faite, que toutes choses soient mises à leur véritable place.

—Continuez donc, dit Thomas, et ne vous arrêtez plus. S'il faut que je boive le calice jusqu'à la lie, ne me le distillez pas goutte à goutte dans le cœur.

—Soit, et finissons-en avec les faits. Au bout de quelques mois, Sophie Muller portait la peine de sa confiance dans M. de Montaleu ; et elle allait apprendre à son séducteur qu'elle était destinée à devenir mère, lorsque celui-ci l'abandonna brusquement sans daigner lui apprendre autre chose que ceci : c'est à être qu'il savait l'indignité de sa conduite, et qu'il ne voulait pas des faveurs qu'on avait prodiguées à d'autres, et qu'on partageait encore entre plusieurs.

—Oui, c'est vrai, dit le colonel avec une sourde colère, il lui écrivit cela, le misérable, et il abandonna ma mère.

—Il fit plus, il quitta le pays ; l'empereur venait de l'appeler au conseil d'Etat, et il partit.

—Laissant derrière lui une pauvre femme dans la misère et le déshonneur.

—Tout cela est très vrai, colonel ; mais vous savez quelle fut la cause de cet abandon.

—Oui, je le sais. Un jour, avant qu'elle ne connût M. de Montaleu, un jour, par l'inconduite du père de ma pauvre mère l'avait réduite à la dernière extrémité, à un moment où cet homme lui prenait le fruit du travail de ses jours et de ses nuits pour le dévorer en débauches honteuses, un homme [illegible] chez elle et lui proposa, ce qu'elle devait considérer comme une fortune, dix mille francs, si elle voulait se prêter au salut d'une autre femme cruellement compromise. Ma mère accepta ; elle fut conduite dans une maison obscure où se trouvait une femme qui venait de mettre au jour un enfant, une fille. La récompense proposée ne devait lui appartenir qu'à la condition qu'elle prendrait cet enfant, et, que, pour écarter toute espèce de soupçon, elle le présenterait au magistrat comme la fille d'elle-même et d'un valet appelé Joseph Miras.

—C'est bien cela, colonel, vous êtes bien informé, et l'acte de naissance de cette fille nommée alors Gertrude porte bien qu'elle est née de Sophie Muller et de Joseph Miras. Toutes les précautions furent prises pour assurer l'authenticité de cet acte.

—Ce fut la misère, monsieur, la misère la plus affreuse qui poussa ma mère à cette action désespérée où elle vendait son bonheur pour un morceau de pain.

—Je n'accuse ni ne blâme, colonel, dit Montéclain avec une certaine émotion ; je vous rappelle les faits, attendu qu'ils doivent être parfaitement établis entre nous, avant que nous ne discutions ce que nous devons être l'un pour l'autre.

—Je crois que nous n'avons plus rien à nous apprendre.

—Pardon, colonel, plus que vous ne pensez. M. de Montaleu fut, à ce que vous dites, bien coupable vis-à-vis de votre mère ; mais il est juste de reconnaître qu'il était difficile de ne pas croire à de pareilles preuves, à de tels témoignages de culpabilité.

—Ma mère était innocente, monsieur, dit le colonel.

—Oui, colonel, elle était [illegible] exécutait fidèlement le [illegible] acheter. Elle [illegible] prétendue mère [illegible] où elle l'avait déposée, [illegible] pheline. Maintenant, [illegible] Montaleu ayant connu [illegible] appris les assiduités de [illegible] ses rencontres fréquentes [illegible] avait atteint et signé les [illegible] pas lieu de croire qu'il avait été trompé par une habile intrigante, et ne se crût pas autorisé à rejeter sur un premier amant la paternité nouvelle qu'on lui attribuait !

—Mais ma mère lui a écrit tout cela, monsieur ; il le sait.

—L'auriez vous cru à sa place ? Et si, à l'heure où nous sommes, vous ne saviez pas la fange de Léda, la complicité d'Hector de Montaleu ; si vous ne saviez pas surtout quelle main implacable, perfide, acharnée a dirigé l'accusation portée contre Mme de Monrion ; si vous aviez été épris d'elle ; si elle n'était pas protégée par sa vertu passée, par sa position, par sa liberté même ; si enfin, en vous cédant, elle vous eût donné le droit de croire qu'elle n'était pas au-dessus d'une faiblesse, dites-moi, ne l'auriez-vous pas cru coupable, et ne vous fussiez-vous pas détourné d'elle avec mépris ?

—Mais ma mère s'est justifiée, monsieur.

—Sans preuves, en disant ce qui était vrai et ce qui n'était pas croyable.... Mais il y a une autre chose qui aujourd'hui est de toutes la plus importante. Lorsque Mlle Muller vous eût donné le jour, le véritable père de l'enfant qui lui avait été confiée, craignant qu'elle ne l'abandonnât pour se donner qu'à son fils, voulut constituer une fortune à cette enfant ; un acte fut dressé à cet effet ; une somme de cinquante mille francs fut destinée à lui servir de dot le jour où elle serait mariable. C'est avec le produit de cette somme que vous fûtes élevé, ainsi que celle qu'on appelait alors Gertrude, jusqu'au jour où commençait pour vous et pour elle une carrière nouvelle.

Montéclain s'arrêta, et, regardant le colonel, il lui dit :

—Eh bien ! colonel, suis-je parfaitement informé, y a-t-il quelque circonstance que j'ignore ?

Thomas, qui, tout en écoutant, avait eu le temps de dominer ses émotions, de méditer ses impulsions, de préparer ses réponses, se détourna d'un regard inquisiteur de Montéclain, et lui dit :

—Tout ce que vous venez de dire est exact ; il me reste à savoir quel motif vous a poussé à découvrir de pareils secrets, et pourquoi vous paraissez disposé à vous en servir contre quelques-uns de ceux qu'ils concernent.

—Colonel, dit Montéclain, nous ne jouons pas de la même manière, je vous montre tout ce que j'ai en main et à peu près ; vous ne m'avez pas encore dit un mot de ce que vous savez ou de ce que vous comptez faire.

—Monsieur de Montéclain, repartit le colonel avec hauteur, puisque vous en savez tant, vous devez comprendre que je viens ici pour venger l'honneur de ma mère et que j'ai le droit de le faire.

—Sans doute, mais je vous demande, moi, comment vous prétendez le faire ?

—C'est mon secret.

Un mouvement de colère brilla dans les yeux de Montéclain.

—Regardez bien ce salon, colonel, lui dit-il, et m'en direz une chose : c'est qu'à cette même place, [illegible] il y a quatre mois [illegible] ... [illegible]

—Est-ce bien M. de Montéclain qui me parle ainsi ?

—Lui-même qui parle ainsi à l'homme qui lui a laissé dire tous ses secrets et qui garde si soigneusement les siens.

Le colonel rougit ; mais il répliqua aussitôt :

—Notre position [illegible]

—Quand votre [illegible] au moment, je répondrai à cette question.

[illegible]

—En vérité, monsieur, dit Thomas, ceci me passe ; comment se fait-il que vous puissiez être si bien instruit ?

—C'est monsieur ... [illegible] ... papier, vous, monsieur ... avez-vous vu ?

[illegible]

—... vous l'avez soutient ?

—Savez-vous comment et par qui il peut être exécuté ?

—C'est sur la des renseignemens que j'attends de ... qu'elle seule ... donner, sans doute.

—Peut-être, colonel ... si vous saviez quelque ... [illegible] ... avec impatience dans ... de réflexion, il reprit : [illegible] Montéclain.

—Soupçonnez-vous ... monsieur ? lui ... [illegible]

—Je vous ... colonel ... c'est là une question que nous ne pourrions décider ... l'autre que lorsque nous serions tout ... commencé ; j'attends que vous me donniez un exemple.

—Que désirez vous donc savoir ?

—Eh bien ... demandant, colonel, ce serait vous faire le mérite de votre franchise.

—Eh bien ! donc, reprit Thomas, j'ignore ce qu'il en arrivera, mais je vous préviens que si vous êtes homme à nier ce que vous m'avez dit, je ne suis pas homme à laisser la vie à celui qui aurait surpris mon secret pour en abuser.

—En vous demandant, il y a quelques jours, un service qui vous acquittait envers moi de celui que je vous avais rendu à Constantine, j'ai prévenu vos vœux.... j'ai voulu vous rendre libre envers moi comme je le suis envers vous. Parlez donc.

Le colonel avait pris haleine comme quelqu'un qui va avancer une énormité, et il dit en regardant Montéclain d'un air inquiet :

—Je soupçonne Mme de Rudesgens de ne pas être étrangère à la naissance de Léona.

—J'ai aussi cette pensée, repartit Montéclain en souriant. Mais, dites-moi, comment vous est-elle venue ?

—D'un mot jeté dans une conversation, d'une de ces histoires qu'on répète dans le monde, et qui y passent durant dix ans sans éveiller l'attention de personne, jusqu'au jour où quelqu'un devine, sous des paroles frivoles, le terrible secret qu'elles enferment.

—Voyons, dit Montéclain.

—Je vais vous répéter la chose comme elle m'est passée, et vous comprendrez aisément que cette anecdote soit devenue pour moi le commencement d'un soupçon, que le trouble de Mme de Rudesgens a changé aujourd'hui en certitude. C'était, il y a peu de temps, en Afrique ; je dînais avec quelques officiers et Brias....

—Bien, dit Montéclain ; je ne connais pas d'envieux et de méchans qui aient jamais fait tant de mal avec les calculs les plus habiles que ce garçon avec son indiscrétion.

—On causait comme d'habitude, et la conversation courait sur mille de ces aventures sans nom dont la plupart arrivent à la célébrité, arrangées et embellies par l'esprit du conteur, lorsque Brias nous en annonça une toute neuve, toute récente et d'une vérité toute naïve :

"Je dînais, nous dit-il, chez Champmortain avec le nonce du pape, l'ambassadeur de Prusse, celui d'Espagne et quelques autres. Nous avions pour convive le cardinal de Lampierri, l'un des hommes les plus éminens de Rome que l'empereur avait particulièrement distingué, et auquel, quoique tout jeune alors, il avait donné en 1811 une cure à Cologne. Malgré la présence des deux éminences, on racontait, comme aujourd'hui, beaucoup de scandales secrets, lorsque Champmortain se prit à dire :

"—Je suis sûr que malgré toute notre prétendue science du cœur, des choses, des hommes et de la société, ces messieurs (il parlait du nonce et du cardinal) doivent sourire de pitié. Que de secrets, que de fautes, que de crimes même dont eux seuls ont reçu la confidence dans le confessionnal !

Le cardinal sourit.

"—Mais, m'écriai-je (c'est toujours Brias qui parle), comment faites-vous pour vivre avec cette funeste et désolante connaissance du monde et de l'homme ! il y a de quoi dessécher le cœur le plus ferme.

"—Nous oublions beaucoup, me répondit le cardinal, et de toutes les confidences que j'ai reçues durant un long ministère, c'est à peine si je pourrais en dire quelques unes, si toutefois raconter nous était permis. Une seule, ajouta-t-il, m'a laissé dans la mémoire un souvenir ineffaçable, parce que d'abord c'était la première fois que je m'asseyais au tribunal de la pénitence et qu'elle surprit étrangement ma jeunesse et cette ignorance où j'étais des crimes et des fautes que renferme le monde sous ses brillantes apparences.

"—Qu'était-ce donc ? reprit toute la table....

"—Ah ! mon Dieu, fit le cardinal avec une certaine négligence, un aveu qui m'a tant de fois été répété que maintenant je le trouve fort ordinaire.... C'était tout simplement une jeune fille qui sur le point de se marier m'avoua qu'elle n'avait plus le droit de porter à l'autel le bandeau virginal si cher à son futur, et qu'elle avait su cacher, avec une habileté qui m'épouvanta, le fruit d'une faiblesse coupable.

"—Cette révélation fort insignifiante, dit Brias, fut bien vite oubliée, et certes ce n'est pas là qu'est le piquant de l'aventure."

—Cette révélation racontée par Brias, reprit le colonel, en interrompant le récit qu'il faisait de celui de Brias, cette révélation, dis-je, m'avait frappé, moi. Le cardinal Lampierri avait été curé à Cologne sous l'empire, et vous devez comprendre quel intérêt prenait pour moi une anecdote où je croyais déjà entrevoir quelque ressemblance avec celle qui m'avait fait un si misérable position. Je suppliai Brias de poursuivre, et il continua ainsi :

FREDERIC SOULIE.
[*La suite à demain.*]

Aux dames de la Nouvelle-Orléans.

Les dames qui désirent contribuer à l'achat de DRAPEAUX pour être présentés aux corps de Volontaires qui s'organisent en ce moment, sont respectueusement invitées à envoyer leurs offrandes, soit à Mme Kernan, à l'encoignure des rues Douane et Chartres, ou bien à Mme Voisin, 54 Chartres, Mme Fryer ou Mme Bannister, encoignure Royale et Bienville, qui ont bien voulu se charger des listes de souscriptions.

LES SOLDATS qui se rendent au Texas, devraient, avant de quitter la ville, se munir d'une boîte de Connel's Magical Pain Extractor, remède efficace dans les cas de blessures, fractures ou brûlures. Des milliers de personnes de cette ville peuvent attester des effets merveilleux de ce remède. On trouve la véritable au No. 16, rue Poydras.

POUR LES CASERNES—Aujourd'hui lundi, 11 mai, le bateau à vapeur MATHILDA JANE, partira du wharf de la première municipalité, au ferry, aux heures ci-après :
A midi, à deux, à quatre, à cinq et à six heures de l'après-midi.
Les capitaines des compagnies sont priés d'être exacts aux heures indiquées.
Les passagers paieront 25 cents pour aller et autant pour revenir. 11 mai

VOLONTAIRES LOUISIANAIS !
LE dépôt des fournitures du Régiment Montezuma, est établi au No. 20, rue St. Anne, vis-à-vis la Place d'Armes.
Toutes les réquisitions, légalement contresignées, seront remplies immédiatement. On fournira aussi les capitaines de Compagnies qui ne sont attachés à aucun régiment. Des arrangemens ont été pris pour mettre à même de fournir toute quantité nécessaire d'habillements, souliers, couvertures, et d'autres articles en demande.
N. B.—En 24 heures, le magasin peut fournir 500 mousquetaires.
11 mai GUEST & BELLOW.

MR. COLOMO prévient respectueusement le public qu'il vient d'ouvrir sur le wharf du ferry de la municipalité No. 1, un pavillon élégamment meublé où l'on trouvera des glaces, sorbets, limonades glacées et qu'il ne négligera rien pour mériter le patronage général. 11 mai—6

ON DEMANDE UNE MAITRESSE DE FRANÇAIS bien recommandée, qui sache employer quatre ou cinq heures dans une institution.
Une bonne couturière que l'on prendrait au mois.
S'adresser au bureau de l'Abeille, tous les jours de midi à une heure. 11 mai

A VENDRE,
UNE négresse d'environ trente ans, et depuis vingt ans dans le pays, parlant l'anglais et le français. Elle est excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et marchande. Elle est vendue comme excellent sujet, ayant toujours été très fidèle à ses maîtres. Pour les conditions, s'adresser au No. 2, Vieille Levée, face à la Douane. 11 mai—

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.
EXPÉDIÉS.
Navire à vapeur Telegraph, Auld, Brasos St Jago, Curtis & Hedenberg
Navire Mary Pleasants, Wootton, New York, [illegible]
Brick Tuscan, Higgins, Providence, R I, [illegible]
Goel Atlantic, Baker, Brasos St Jago, [illegible]
Francis A Seaward, Blys, Brasos St Jago, [illegible]
Mobile, Cozzens, Pensacola, [illegible]
Ligure, Richardson, Pensacola, Andrews & Dewey
Lola, Perry, Pensacola, T C Twitchell
Mary Chase, Stevens, Providence, R I, A Kearney & co
ARRIVÉS.
Navire à vapeur New York, Phillips, des Brasos St Jago par Galveston, [illegible]
Navire Ashland, Williams, de Liverpool.
Brick Titi, Brown, de la Havane.
[illegible]
Steamers [illegible]
DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.
DATES.
[illegible]

Bien de Campagne à vendre.
UNE des situations les plus agréables des environs de la ville à deux îlets du fleuve et quatre milles au-dessus de la rue du Canal, couvrant six îlets de terre haute et en culture, avec un grand verger composé d'arbres fruitiers du premier choix, vignes, etc., principalement en rapport, et une allée de dix-sept des plus beaux pacaniers du pays. Maison de maître de sept appartements, cuisine, chambres à domestiques, poulaillers, pigeonniers, écurie, etc. Cette propriété, avec un peu d'attention au jardinage et au verger, par sa proximité aux marchés de la ville, est susceptible de produire facilement un revenu de $1,000 à $2,000 par an. Un bon acquéreur trouverait une excellente affaire et à des termes les plus avantageux, en s'adressant au No. 149 rue de la Commune. 11 mai

MARCHANDISES sèches à bon marché, provenant des encans—C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres, encoignure Douane, ayant récemment acheté une grande quantité de marchandises à l'encan, offre de les vendre à très bas prix et quelques articles au-dessous du prix coûtant. Mousselines, organdis, bon teint, grande largeur à 12½ cents la yarde, jaconas et linons de 25 à 30 cents, do supérieur 37 ½, bareges français de 20 à 25 cents, do supérieur de 30 à 45 cents, indiennes françaises 20 cents, indiennes américaines et anglaises, bon teint de 8 à 10 cents, ginga grande largeur 25 cents, 3 caisses mouchoirs batiste de 12 à 40 cents, 5 do demi bas en coton à très bas prix.
AUSSI—Coutil fil, ginga à tablier, mousquetaires, cotonnades, coton blanchi et écru, à chemises et à draps, toile à draps, chemises en coton et en toile pour hommes, etc. Un grand assortiment de marchandises pour habitation. 11 mai

CHAPEAUX—300 caisses chapeaux de différentes qualité, comprenant un assortiment de chapeaux noirs et couleur perle, en castor, à la mode, de en soie, feutre et de chasse. Aussi, un bel assortiment de chapeaux de paille, à vendre par R G HOBBS, 11 mai 12, Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins—2500 caisses bottes, souliers et brodequins, un assortiment complet, et convenables à la saison, à vendre par R G HOBBS, 11 mai 12, Douane.

CIGARES de la Havane—Venant d'être reçus par le brick Titi, de la Havane, 117 milliers regalias et communs, marques Magnolia, Colon, P Gaol & Co, La Perla et la Elvira, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 11 mai 34, Tchoupitoulas.

ON a besoin de 200 couturières immédiatement. S'adresser à JOHN BELLOW, jur. 11 mai Encoignure Conti et Vieille Levée

BOUTEILLES VIDES—2000 bouteilles vides en paniers de 150 l'un, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti. 11 mai

CORDE D'EMBALLAGE—80 rouleaux Missouri, petites dimensions, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 11 mai 92 Tchoupitoulas

FARINE—350 barils superfine de St. Louis, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 11 mai 92 Tchoupitoulas

CHANDELLES—50 caisses chandelles de composition, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 11 mai 92, Tchoupitoulas

BEURRE—100 barrillets excellent beurre de l'Ouest, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 11 mai 92, Tchoupitoulas.

HUILE DE LARD—100 barils huile d'hiver, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 11 mai 92 Tchoupitoulas

JAMBONS—75 boucauts jambons plats-cotés et épaules, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 11 mai 92 Tchoupitoulas

GRAISSE—50 barils graisse en feuille, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 11 mai 92 Tchoupitoulas

TABAC de Cuba—[illegible] balles capas et tripas, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co. 11 mai 20 St Louis

PICADURA—20 barils, de qualité supérieure, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co. 11 mai 20 St. Louis

HUILE—[illegible] paniers huile d'Espagne, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co., 11 mai 20, St. Louis.

CAFE de la Havane—[illegible] sacs café à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co. 11 mai 20, St. Louis

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment des meilleures marques, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co. 20, St. Louis 11 mai

AMANDES écossées amères et douces, à vendre par B. VALLS, 26, Commune 11 m

VIN de Jerez, en barils de 10 galons, à vendre par B. VALLS, 26 Commune 11 m

SUCRE DE LA HAVANE—blanc, jaune et terre, à vendre par B. VALLS, 26, Commune 11 m

CIGARES de la Havane—300,000 Regalias, la Cabana, qualités assorties, à vendre par B. VALLS, 26 Commune 11 m

GRAINES pour oiseaux—En sacs et barils, à vendre par B VALLS, 26 Commune. 11 m

TABAC de la Vuelta Abajo, pour capas et tripas, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 11 m

BOUCHONS—En sacs de 1000, à vendre par B VALLS, 26 Commune 11 m

NOIR ANIMAL—A vendre par B VALLS, 26 Commune 11 m

GUABA, pâte et gelée—A vendre par B VALLS, 26, Commune 11 m

SUCRE HAVANE—165 caisses sucre en débarquement du brick Titi, à vendre par L CANTIN, 42 Gravier 11 mai

CAFE HAVANE—144 sacs café fin-vert, en débarquement du brick Titi, à vendre par L CANTIN, 42 Gravier 11 mai

TABAC—[illegible] balles Vuelta de Abajo, pour capas et tripas, en débarquement du brick Titi, de la Havane, à vendre par L CANTIN, 11 mai 42 Gravier

TABAC—[illegible] balles Vuelta de Abajo, en débarquement du brick Titi, de la Havane, à vendre par L CANTIN, 42 Gravier 11 mai

CAFE RIO—1200 sacs café fin vert, à vendre par L CANTIN, 42 Gravier 11 mai

SUCRE HAVANE—[illegible] caisses jaune, brun et blanc, en débarquement et en magasin, à vendre par L CANTIN, 42 Gravier 11 mai

NOIR D'IVOIRE—50 barils, à vendre par L CANTIN, 42 Gravier 11 mai

GENIEVRE de Hollande—De la marque de Noiet, Aigle Impérial, ainsi que les clés de la Douane, à vendre par L CANTIN, 42 Gravier 11 mai

JUS DE LIMON—9 damejeanes, en débarquement du brick Titi, à vendre par L CANTIN, 42 Gravier 11 mai

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
8 mai 1846.
LE prix de la farine fraîche étant aujourd'hui $4 40 par baril, les boulangers donneront, conformément au tarif, 30 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine, à partir de lundi, 11 mai.
Les pains de seconde qualité ou de ... [illegible] pèseront vingt cinq pour cent en sus, ... [illegible] onces.
8 mai E. MONTEGUT, Maire.

EN magasin et à vendre par le soussigné
150 barriques vin rouge différentes qualités,
50 barils vin blanc vieux Sauterne.
250 do vieux whiskey,
1 pipe genièvre Imitation Hollande,
50 paniers champagne différentes qualités,
500 caisses vin rouge St. Estèphe,
75 do vieux vin rouge Gruau La Rose,
150 do do do Lafitte,
75 do do do Margaux,
25 do do do Latour et Haut Brion,
3,000 boites et demi boites sardines à l'huile,
2,500 do do petits pois,
500 do do cèpes à l'huile et champignons au naturel,
300 do do truffes du Périgord,
200 do do pâtés-truffés,
100 caisses vin rouge Chambertin,
30 do Hermitage blanc,
20 paniers guignolet,
20 caisses cerises à l'eau de vie,
[illegible]
10,000 bouchons fins,
10,000 do [illegible]
CHARLES DUFOUR, 11 Conti. 9 mai

INSTITUTRICE.
UNE dame d'une longue expérience dans l'enseignement, désire se placer avec une famille demeurant à la campagne. Elle montre les langues Anglaise, Française et Italienne, le piano et toutes les branches essentielles à former une éducation à la fois solide et brillante. Les renseignemens les plus satisfaisants seront donnés par familles avec lesquelles elle a demeuré.
S'adresser à la poste de Lafayette, Nouvelle-Orléans. 9 mai—6

EN débarquement du navire Floridian, de Bordeaux, à petits boucauts de 3 aulnes, qualité supérieure, [illegible] excellent vin rouge de Bordeaux [illegible] vieux vin [illegible] Médoc, liqueurs, Curaçao, [illegible] à l'eau de vie, sardines à l'huile, boîtes [illegible] conserves, [illegible] 4 voiles en gros [illegible] à coudre pour bas coton, [illegible] Cognac [illegible] à prix réduits, pour clore diverses consignations.
7 mai—15 V. ROUMAGE, 27, St. L

100 Barriques vin de Marseille, Bergasse.
100 paniers huile fraîche en bouteilles et en bouteilles, Flagnol.
100 [illegible], câpres, olives, cornichons, anchois, [illegible]
20 [illegible] de Marseille.
[illegible] vermicelle et macaroni, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 7 mai 11 et 15 St. Louis

EAU DE SELTZ naturelle—10 paniers de 50 cruchons [illegible] directement des sources, et à vendre par LOREILHE & Co., 7 mai Encoig. Royale et Douane,

VIN de Bordeaux—40 barriques St Emilion, pour l'usage des familles, soutiré et prêt à être mis en bouteille à vendre par LOREILHE & Co., 7 mai Encoig. Royale et Douane.

20 CAISSES Sardines de Nantes en boites et demi boites,
7 boucauts fil à voile,
70 caisses eau de fleur d'oranger triple, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 7 mai 11 & 15, St. Louis.

30 BARRIQUES vin de Bordeaux, Hermosa, supérieures ; [illegible] Ch Lafitte, Ch Margaux, Pauillac ; [illegible] Bon Estèphe, St Julien, Montferrand [illegible] à vendre par DARAN, QUEYROUZE & C. 7 mai 11 & 15 St Louis

MIEL d'abeille, à [illegible] qualité, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 7 mai 11 & 15, St Louis.

A LOUER—UN NEGRE [illegible]. S'adresser à A. CHIAPELLA, notaire, Passage de la Bourse 6 mai—6

TABAC—En feuilles de la Havane, Vuelta de Abajo pour tripes et capes, à vendre par RAYMOND CABUZAC, 6 mai 34 Vieille Levée.

CAFE DE LA HAVANE—[illegible] sacs café fin vert, en débarquement du brick T. Street et à vendre par RAYMOND CABUZAC, 6 mai 34 Vieille Levée

BOUCHONS de différentes qualités, à vendre par RAYMOND CABUZAC, 6 mai 34 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—diverses qualités, à vendre par RAYMOND CABUZAC, 34 Vieille Levée

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses sucre jaune, en débarquement du brick T. Street, à vendre par RAYMOND CABUZAC, 6 mai 34, Vieille Levée

A VIS—[illegible]

J. F. Guion, W. Grinnell, Jno. Bros.
GUION & Co.
Encoignure St. Charles et Canal, Nlle. Orléans.
(ENTREPOT, No. 10, MAIDEN LANE, NEW YORK.)
Importeurs
De marchandises anglaises, françaises, allemandes, turques et chinoises.
Beaux Articles de Fantaisie.
Coutellerie, Eventails, Boîtes enjolivées, Nécessaires de toilette, Accordéons, Cannes, Ombrelles, Poudres, Brosses, Parfumerie, Bourses, Plumes et Crayons en or, &c. &c. &c. le tout en gros et en détail.
OBJETS A L'USAGE DE CORPS, POUR HOMMES.
Chemises, Caleçons, Chaussettes, Bretelles, Echarpes, Cols, Cravates, &c. &c. &c.
5 mai—1m

BON MARCHE AU COMPTANT.
No. 26, rue Ste. Anne, entre Levée et Condé.
P. ALEXANDRE LANAUZE, importeur et détaillant en quincaillerie, fer, clous forgés et taillés assortis, outils et matériaux pour charpentiers, entrepreneurs, couleurs, huiles, verre à vitres, cordage, outils de menuisier et de charpentier de navire, outils de Conger & Whitts, de Cincinnati, de Cooper, &c.
No. 26, rue Ste. Anne

LE public est prévenu de ne point négocier un certificat de dépôt de la Banque des Mechanics & Traders, en faveur de John Reardon, en date du 18 juillet 1845, No. 706, pour la somme de trois cent trente-cinq piastres. Le dit certificat ayant été perdu ou volé le paiement en a été arrêté à la banque.
La personne qui aurait trouvé le dit certificat est priée de le remettre au Teller de la dite Banque.
5 mai—1m Signé JOHN REARDON.

ON demande un jardinier actif et très entendu, pour gérer une habitation près de la ville ; un homme marié conviendrait mieux. Les meilleures garanties seront demandées et les conditions libérales.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 5 mai

GLACES, SORBETS.
COURVOISIER & Co. donnent avis au public qu'aujourd'hui 13 du courant, ils feront l'ouverture du jardin St-Antoine, où pendant toute la saison ils n'épargneront rien pour justifier le même patronage qui leur a été libéralement accordé depuis plusieurs années. Les nouvelles dispositions faites à la place St Antoine et qui en ont fait un magnifique jardin, sont un attrait de plus offert au public, puisque les dames y trouveront toujours la collection la plus complète des desserts, et des glaces les plus variées, ainsi que crèmes à la glace et sorbets à tous parfums préparés avec les plus grands soins. Le public peut compter sur un service qui sera le complément d'un établissement unique en son genre à la Nouvelle-Orléans.
13 avril—6t

SIROP PECTORAL DE WINER.
POUR la prompte guérison des rhumes, de la toux sèche, de l'asthme et des crachements de sang, de la coqueluche, du croupe, de la consomption, pleurésie enrouement, douleurs et aigreurs de l'estomac et affections des poumons—Des BRONCHITES, maladie qui enlève des milliers d'individus, sous le nom fictif de "consomption." Les symptômes ordinaires de cette maladie [illegible] sont : la toux, plaies aux poumons ou à la gorge entourement, difficulté dans la respiration, l'asthme, la fièvre hectique, crachement de flegmes ou de matière, et quelquefois de sang.
Préparé par John Winer & Co. 83, Maiden Lane, New York, seuls propriétaires aux Etats-Unis, et en vente par BERTRAND & Sons.
Agents à la Nouvelle-Orléans, encoignure Royale et Bienville.

ENCYCLOPEDIE METHODIQUE.
A VENDRE, un superbe exemplaire de cet ouvrage, composé de 104 volumes de texte et de 31 volumes de planches, en tout 135 volumes in-4o et grand in 4o, parfaitement relié en veau.
Cet ouvrage rare et d'un grand prix peut être obtenu à un très grand rabais en s'adressant de suite à la librairie de LELIEVRE, encoignure Royale et Ste. Anne.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le soussigné a transporté son domicile à l'encoignure des rues Conti et Vieille Levée où il tient constamment, un assortiment d'habillemens confectionnés à New-York, de chapeaux, bottes et souliers, qu'il vendra très bon marché.
2 mai JOHN BELLOW, Jr.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
CHEMISES FRANÇAISES.
No. 100, rue Royale, en face de la Banque de l'Etat de la Louisiane.
MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transférer de No. 77 rue St. Louis, au No. 100, rue Royale, son atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par le fini que par la célérité de son travail, obtenir la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle s'occupe toujours des broderies, dites tapisseries.
Les bonnes couturières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. 30 av

CHARBON A VENDRE EN GROS.
DEUX chargements de chalands, ou 5000 barils de bon charbon bitumeux, à vendre par chargement. Ces chalands sont actuellement amarrés au Pruyard et le charbon sera délivré aux acheteurs à la ville de la Nouvelle-Orléans, ou au bas de la côte, si l'on s'adresse immédiatement sur les lieux ou par la poste de la Nouvelle-Orléans à William McBean, au Commercial Hotel, encoignure des rues Girod et Nouvelle-Levée. 30 av

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Floridian, de Bordeaux
25 caisses cerises, prunes et abricots à l'eau-de-vie
25 paniers guignolet d'Angers,
4 caisses truffes pures du Périgord
4 caisses pâtés truffés, et autres conserves
6 caveaux fromage de Gruyère,
6 do fromage de Hollande [illegible]
29 av LOREILHE & C. Encoig. Royale et Douane

A VENDRE en débarquement du navire Le Marseillais, 10 paniers de 144 bouteilles vin[illegible], 10 caisses eau verte supérieure, 10 caisses marasquin supérieur.
29 LOREILHE & C. Encoig. Royale et Douane

AVIS—Les personnes ayant des propriétés situées dans les limites de la 3me Municipalité, sont prévenues que la collecte des taxes des propriétés foncières et mobiliers pour l'année 1846, commencera lundi prochain.
9 av—1m J. P. McGARRY, Trésorier

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Floridian, de Bordeaux
35 barriques vin rouge, Ambès
25 do do Montferrand,
6 demi do vin blanc 1841
[illegible]
[illegible] de vin de cognac, fine champagne
[illegible]
EDOUARD LABORDE, 65, St Louis

IMPORTATION DES VINS DE MADERE.
DE NEWTON, GORDON & Co.
LE soussigné ayant été nommé SEUL AGENT de cette ancienne et bien renommée, est disposé à recevoir des ordres vers le lieu, pour l'envoi de vins des meilleures marques de cette même maison, offre ses vins de barriques, tant pour la [illegible] en pipes, demi pipes, quarts [illegible] Madère, Malmsey Sercial, Tinta et Bourgogne, nouveaux, vieux et extra vieux, de manière à ce qu'ils arriveront dans le courant de septembre prochain.
Les marchands, les connaisseurs et autres qui désirent avoir de bon vins, sont respectueusement priés de s'adresser à lui.
Pour les conditions s'adresser à son bureau, rue du [illegible], No. 67, 2d premier.
16 avr—3m ARTHUR C. WAUGH.

AVIS—Le collecteur des taxes d'Etat, pour la paroisse de Jefferson, notifie par le présent, toutes personnes résidant ou non dans la dite paroisse, qui ont des taxes d'Etat à payer, que les dites taxes pour l'année 1845, sont dues et payables au bureau du shérif à la maison de la Cour de Paroisse dans la ville de Lafayette. Le bureau sera ouvert de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
Paroisse Jefferson, 13 avril 1846.
D. S. DEWEES, Shérif et Collecteur.

MARCHANDISES NOUVELLES
C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres, encoignure de la rue de la Douane, vient de recevoir un nouvel assortiment de marchandises de mode, parmi lesquels se trouvent :
5 caisses barège croisé, différents modes et prix,
do superbe mousseline d'Orléans,
do Ginga, nouveaux dessins,
do batiste linon,
do Ginga organdi, à mais satinée,
do organdi [illegible]
do châles barège, nouveaux dessins,
do Echarpe barège de toute genre,
do do blanc pur,
do mousseline batiste [illegible]
do [illegible]
—Quelques [illegible] de Cadeau, dernier style de Paris. [illegible] qualités et seront vendus à faible prix. 24 av

FARINE—510 barils farine superfine, en débarquement du steamer Superb, à vendre par MERLE, BEYLIE & Co. 79, Tchoupitoulas

FROMENT—3000 boisseaux froment en barils, à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp

MAIS—3000 boisseaux maïs jaune, en sacs ; 3000 dito maïs mélangé, en sacs ; 3000 dito maïs blanc et grain, en débarquement de chalands, à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp

CHAISES HICKORY—[illegible], à vendre par FROST & Co. 10 Magasins

DRAPS EN LAINE—100 douzaines, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins

[illegible] DE CANTON—Unies et à carreaux, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

[illegible] BLANC DE L'OUEST—[illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

[illegible] et coupons de [illegible], à vendre par WYLIE & BOANA, 58 Bienville

Mme FRYER,
Encoignure des rues Bienville et Royale,
[illegible] par le navire [illegible] de Boston un assortiment de [illegible] et [illegible] chapeaux de paille, [illegible]

VENTE PAR LIQUIDATION.
Rue Conti, 38, entre Chartres et Royale.
G. THOMAS a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vend ses marchandises au-dessous du prix coûtant de France. 4 mai—3

DIVERS.—8 barils Casse ; 15 caisses vin du Rhin ; 1 caisse moutarde française ; noir animal en poudre ; 5 [illegible] Cognac 1810 et 1835, à vendre par Th. BAILLY BLANCHARD, 66, rue de la Douane.

CHAPEAUX—Soixante chapeaux, feutres, noirs et gris [illegible] chapeaux de soie, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 66 rue de la Douane

L. E. BOURGES, Changeur de Monnaies, rue [illegible] No. 26. Tient son cabinet ouvert [illegible]

WILLIAM DAVIDSON & Co. [illegible]

[illegible]